

Initiatives ministérielles

C'est l'orientation que nous voulons donner à la Loi sur la radiodiffusion. Et c'est pourquoi nous allons proposer d'autres amendements au projet de loi pour essayer, malgré le gouvernement, de faire de notre réseau de radiodiffusion un réseau vraiment national dont pourront réellement bénéficier les Canadiens.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je voudrais commencer par rendre hommage aux auteurs de ce projet de loi, notamment au député qui vient de parler et à Lynn McDonald, l'ancienne députée de Broadview—Greenwood qui l'a précédé. Ces personnes, ainsi que John Gormley, Bob Pennock, Jim Caldwell, l'éminente députée de Mount Royal et l'actuel député de Jonquière sont celles qui ont rédigé les rapports du comité permanent sur la politique et la loi concernant la radiodiffusion. Avant cela, naturellement, le ministre des Communications a chargé Gerald Caplan et Florian Sauvageau de présenter le rapport de leur groupe de travail. C'est là-dessus que se fonde vraiment ce projet de loi.

La députée de Mount Royal a déclaré qu'elle ne voulait pas qu'on précipite l'adoption de ce projet de loi. Elle faisait allusion, je pense, à certaines initiatives et circonstances de l'année dernière.

L'industrie et les Canadiens ont attendu. Depuis que Francis Fox a proposé ses premières modifications à la Loi sur la radiodiffusion au début des années 1980, les Canadiens attendent.

Le gouvernement n'a aucun désir de précipiter indûment l'adoption de ce projet de loi. Le ministre et le gouvernement sont vraiment déterminés à veiller à ce que cette fois-ci on le fasse correctement.

Il y a un plaisantin qui a proposé récemment à une conférence sur l'avenir de la radiodiffusion au Canada que nous réadoptions le projet de loi de 1968 et que nous lui ajoutions un avenant à la fin qui préciserait que «cette fois-ci, nous sommes sérieux». Cette fois-ci, nous avons sincèrement l'intention de le faire. Nous avons pu, je pense, apporter de nombreuses améliorations au projet de loi de 1968 et à la loi actuelle.

Je ne répondrai pas en détail aux arguments invoqués par mes collègues d'en face. Ce n'est ni le lieu ni le moment de le faire. Mais je voudrais seulement aborder deux ou trois questions.

La députée de Mount Royal croit sincèrement, je pense, que les circonstances ont changé et que la disposition concernant l'unité nationale devrait être repensée.

J'ai hâte d'en discuter avec elle parce que je ne suis pas du même avis, bien que je respecte son opinion.

J'ai pris note des autres critiques qu'elles ont faites et de ce qu'elle considère comme des lacunes dans le projet de loi. Je lui donne ma parole que, lorsque nous travaillerons ensemble au comité, une fois que le projet de loi aura atteint ce stade, elle aura la possibilité d'exposer pleinement ses arguments et nous prendrons le temps nécessaire pour les débattre.

Mon ami, le critique du NPD, a présenté un certain nombre d'observations qui, je dois le dire, étaient prévisibles. Nous en avons déjà entendu quelques-unes. Je voudrais cependant lui signaler que beaucoup de choses positives se produisent dans le monde de la radiodiffusion au Canada, des choses qui nous montrent la voie pour édifier une industrie vraiment forte dans ses éléments tant publics que privés.

• (1440)

Lundi dernier, j'ai eu l'occasion de visiter les installations de Vidéotron à Montréal. J'ai vu le nouveau système de télévision interactive mis en service depuis le 25 septembre. J'ai été vraiment impressionné non seulement par la manière dont il fonctionne, mais aussi par les défis que l'adaptation à cette nouvelle technologie posera pour la société. J'ai été un peu étonné de constater que les responsables de Vidéotron ont décidé de ne pas créer de jeux de guerre. C'est une excellente décision, à mon sens, qui tient compte de ce qui pourrait être produit par les mêmes moyens à l'étranger. Elle a grandement favorisé l'émergence de solutions de rechange à ce genre de jeux.

Je félicite ces membres du milieu de la radiodiffusion au Canada ainsi qu'une foule d'autres entreprises. Dans les secteurs public comme privé, il ne manque pas d'exemples d'entreprises authentiquement canadiennes qui se soient illustrées de façon éclatante.

Je me réjouis que le député de Port Moody—Coquitlam ait confirmé ce matin l'annonce faite par le gouvernement cette semaine qu'il verserait 81 millions de dollars aux syndiqués de Radio-Canada en guise de règlement du conflit syndical récent mais non prévu. Cette nouvelle montre que le gouvernement est conscient du fait que la Société Radio-Canada doit non seulement survivre, mais prospérer.

En outre, je voudrais que les députés sachent que le gouvernement a pris bonne note des discussions qui se sont déroulées hier entre les membres du comité et les nouveaux président du conseil et président de Radio-Canada de même que le nouveau président du CRTC. Il est à mon avis des plus approprié qu'un comité chargé des communications ait des discussions avec les dirigeants des plus grandes institutions du pays en matière de radio-